



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURS
LIMONEST

LISSIEU
POLEYMBELUX
QUINCIEUX
ST-CYR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-RICHMAN

GRANDLYON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
14/02/2022

- **Nombre de délégués en exercice : 33**

- **Nombre d'élus présents : 21**

- **Nombre de votants : 31**

Date de la convocation 26/01/2022

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
18/02/2022

Affichage du compte-rendu :
le 18/02/2022

Présents ayant participé au vote : Pascale BAY - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT – Jérémie CAMUS - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Véronique GAZAN – Pierre GOUVERNEYRE - Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET – Laure JOLY - Valérie KATZMAN - Bertrand MADAMOUR - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Max VINCENT (21)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Blandine COLLIN) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Béatrice REBOTIER (pouvoir donné à Max VINCENT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) (6)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Corinne CARDONA (représenté par Jacques-Olivier VIAL arrivé pour la 5^{ème} délibération) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) - Cyrille FIARD (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Eric MADIGOU (représenté par Benoit VAN HILLE) - (4)

Absents non représentés : Karine LUCAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD –(2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 14 février 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis au Centre Paul Morand de Champagne au Mont d'Or, convoqués par courriel du 26/01/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 06 décembre 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 06 décembre 2021

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 06 décembre 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 06 décembre 2021.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume MALOT membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2022-02-01	Béatrice DELORME	Gouvernance – Affaires générales	Participations des membres pour 2022
2022-02-02	Béatrice DELORME	Gouvernance – Affaires générales	Nomination d'un.e délégué.e à l'Agence d'Urbanisme
2022-02-03	Béatrice DELORME	Gouvernance – Affaires générales	Modification de la Commission Communication
2022-02-04	Jérémy CAMUS	Finances	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le BP 2022
2022-02-05	Jérémy CAMUS	Finances	Débat d'Orientation Budgétaire

GOUVERNANCE – AFFAIRES GENERALES

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-01

FIXATION PREVISIONNELLE DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2022

RAPPORTEUR : Béatrice DELORME – PRESIDENTE

Il est proposé au conseil syndical de fixer à titre prévisionnel les participations financières 2022. Ces participations prévisionnelles doivent permettre aux membres du syndicat de préparer leur budget, elles pourront être affinées lors de la préparation du BP 2022.

Elles prendront en compte l'évolution du potentiel financier 2021. Comme évoqué l'année dernière, cette évolution sera désormais prise en considération chaque année.

	MONTANTS 2021	MONTANTS EN 2022
Albigny	5 968 €	5 970 €
Champagne au Mont d'Or	18 203€	17 581 €
Chasselay	5 147€	5 203 €
Collonges au Mont d'Or	12 879€	12 802 €
Couzon au Mont d'Or	6 086€	5 717 €
Curis au Mont d'Or	2 508€	2 426 €
Limonest	15 985€	16 860 €
Lissieu	10 101€	9 653 €
Polemieux au Mont d'Or	2 830€	2 797 €
Quincieux	11 333€	11 153 €
St Cyr au Mont d'Or	15 443€	15 667 €
St Didier au Mont d'Or	18 411€	19 242 €
St Germain au Mont d'Or	6 583€	6 347 €
St Romain au Mont d'Or	2 846€	2 904 €
TOTAL	134 323€	134 322 €*
Département du Rhône	26 176€	26 176 €
METROPOLE de Lyon	474 317€	474 317 €
TOTAL PARTICIPATIONS	634 816€	634 815 €

**Le montant total des participations des communes n'atteint pas 134 323€ du fait des arrondis des participations de chaque commune.*

Le conseil syndical approuve les montants des participations financières prévisionnelles.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

M. VINCENT demande à obtenir les éléments de calcul du potentiel financier de chaque commune. Il informe que le devenir du potentiel financier est incertain du fait de la disparition de la taxe d'habitation. Il serait intéressant de réfléchir à un autre mode de calcul des participations des communes pour les années à venir.

B. DELORME propose d'organiser des temps de travail afin d'imaginer un calcul de participation des communes membres basé différemment avec d'autres pondérations à prendre en compte. Elle informera les délégués de la suite à donner.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-02

NOMINATION D'UN.E DELEGUE.E A L'AGENCE D'URBANISME Rapporteur : Béatrice DELORME –PRESIDENTE

Suite à la démission de M. Thomas TEILLON, le SMPMO doit nommer un.e nouveau.elle délégué.e à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon. Il est proposé que Mme Véronique GAZAN soit la nouvelle déléguée.

En tant qu'adhérent, le SMPMO a toute sa place dans le 3^{ème} collège « Membres de l'agglomération lyonnaise et autres membres ».

Les prochaines **réunions conjointes de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration** se tiendront :

- Le jeudi 31 mars 2022 de 9h30 à 12h
- Le vendredi 24 juin 2022 de 9h à 12h

Le Conseil Syndical valide la nomination de Mme Véronique GAZAN en tant que déléguée du SMPMO au sein de l'Agence d'Urbanisme.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-03

MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : Béatrice DELORME –PRESIDENTE

Suite à la nomination de Mme Véronique Gazan en tant que Vice-Présidente, certaines délégations des vices-présidents ont évolué :

- ✓ Le 1^{er} Vice-Président, Guillaume MALOT est désormais chargé de la biodiversité et des partenariats et non plus de la Communication, de la Biodiversité et des Partenariats
- ✓ La 6^{ème} Vice-Présidente, Véronique GAZAN est chargée de la communication et de la révision des statuts
- ✓ La délégation de la transition écologique n'existe plus.

Ces changements induisent une présidence différente à la commission communication. Celle-ci est désormais présidée par Véronique GAZAN. La prochaine réunion reste fixée au mercredi 02 mars 2022 à 15h00.

Le Conseil Syndical valide la modification de la commission Communication.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

M. VINCENT demande le lieu de la réunion car son adjointe, Mme Rebotier, n'a jamais été convoquée à cette commission. S'il est possible d'envoyer une convocation.

Réponse de l'équipe du SMPMO : Après vérification en interne, Mme Rebotier s'est présentée pour faire partie de la commission Education au Territoire et non, à la commission Communication.

FINANCES

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-04

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Jérémie CAMUS Vice-Président en charge des finances

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD) permet à Madame la Présidente, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16) et les restes à réaliser 2021. **Sachant que le montant total de crédit ouvert 2021 est de 612 252.87 euros, la limite est fixée à 153 063.21euros.**

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget primitif 2022 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD),

Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2021

Considérant que l'ensemble des dépenses proposées atteint le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2021 :

Compte/Chapitre		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP 2022
2111/21	Acquisitions foncières	50 000.00
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	50 000.00
2158/21	Matériel outillage	10 000.00
21728/21	Immobilisations reçues autres agencements	10 000.00
2183/21	Matériel de bureau informatique	10 000.00
2184/21	Mobilier	3 063.00
2313/23	Constructions	20 000.00
TOTAL		153 063.00

Le conseil syndical autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2022.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-02-05

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : **Jérémy CAMUS** Vice-Président en charge des finances

En référence au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- **Les orientations budgétaires** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- **Les hypothèses d'évolution** retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- **Au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Le Débat d'orientation Budgétaire 2022 s'inscrit dans la continuité des actions programmées en 2021. **Les grandes orientations budgétaires 2022 seront donc également conduites à travers les quatre axes du document cadre validé en 2019.**

Le recrutement cet automne d'un agent chargé de mission agriculture-foncier et d'un responsable du service technique viennent répondre au besoin structurel de notre syndicat et poursuivre un accompagnement de qualité et de proximité sur notre territoire.

Cette année 2022, nous souhaitons évidemment poursuivre l'acquisition de terrains naturels et agricoles, relancer la fête de l'agriculture, conforter la mission d'animation du territoire à partir de l'expertise du syndicat sur les enjeux de biodiversité et d'implantation d'activité agricoles.

En préambule à cette présentation et comme, annoncé dans les précédents DOB, il est important de rappeler que les montants d'acquisition des bâtiments et logements à la charge du SMPMO ne sont pas couverts par les revenus des loyers calculés sur la base de l'arrêté préfectoral des fermages.

Chaque investissement dans le patrimoine bâti se traduit également par une charge nouvelle en fonctionnement.

Ces dernières années ont été marquées par deux acquisitions conséquentes, la ferme de la Morelle et la ferme des Seignes, qui mobilisent également un temps de travail de nos agents au-delà des charges financières liées à ces précieux investissements.

Par ailleurs les investissements antérieurs sont également à entretenir. Comme vous le verrez dans notre présentation, nous sommes également tenus de faire évoluer ce patrimoine au regard du développement des activités qui y sont liées. Nous rappelons que fort heureusement nous pouvons compter sur des subventions pour soutenir cette dynamique.

La charge de la dette d'opérations nouvelles ne fera qu'augmenter, tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance pour dégager de l'autofinancement.

Si le SMPMO souhaite acquérir d'autres bâtiments, il faudra obligatoirement trouver de nouveaux financements et de nouveaux modes d'acquisitions partagés.

La bonne gestion financière a tout de même permis en 2021 d'acquérir les bâtiments et les terrains de la ferme des Seignes.

Comme vous le verrez dans le déroulé, nous continuerons de provisionner pour permettre des investissements à l'avenir.

Le conseil syndical débat de ces orientations qui sont indispensables pour permettre au syndicat de mettre en œuvre ses actions et de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022.

P. GOUVERNEYRE demande des explications quant à la baisse des jours contractés avec les Brigades Natures sur la gestion globale du territoire (30%) et sur l'entretien du Parc de Curis (44%). Il trouve regrettable cette évolution qui permet de soutenir une entreprise d'insertion et qui diminue les dépenses liées à cet axe important pour le territoire.

B. DELORME explique que cette diminution des prestations dédiées aux Brigades Natures est liée à la restructuration de l'équipe technique réalisée en fin 2021. Il y a désormais 3 agents.

C. JANVIER complète en disant qu'en effet, 2 agents sont à temps plein sur la gestion globale du territoire et que par conséquent, il semble opportun de diminuer le nombre de jours d'intervention des Brigades Nature. Concernant le Parc de Curis, il s'agit d'une baisse du nombre de jours concernant la rénovation du Mur des terrasses et non de l'entretien du Parc. Le travail de cette rénovation est très important et fluctue certaines années selon les priorités déterminées.

La convention mise en place en 2018 avec la Métropole de Lyon a permis d'intégrer du temps dédié et, pour la rénovation du mur et, pour la gestion du parc. Même si l'intervention des Brigades Nature est prise en charge par la Métropole, le nombre de jours de présence des Brigades Nature impacte la charge journalière de l'équipe technique du SMPMO. Il n'y a pas d'inquiétude sur le niveau d'entretien du parc qui restera le même.

P. GOUVERNEYRE souligne qu'il était juste interpellé par la diminution des jours d'intervention des Brigades Nature sur la gestion globale du territoire.

C. JANVIER précise que 70 jours étaient consacrés en 2021 pour la gestion globale du territoire et 50 jours pour la reconstruction du mur des terrasses du parc de Curis.

Cette année, les Brigades Nature interviendront durant 50 jours pour la gestion globale du territoire, car une nouvelle personne du service technique a été recrutée et que du matériel pour l'entretien des pelouses sèches (par exemple) a été acquis.

Concernant les jours pour la reconstruction du mur des terrasses du parc de Curis, le nombre de jour a été réduit à 30. Le chantier n'a pas de caractère prioritaire et peu être lissé sur plusieurs années.

M. VINCENT exprime sa surprise quant au fait qu'il a été exprimé durant la présentation du D.O.B. que les communes n'auront pas à participer financièrement alors qu'elles devront le faire. Il espère que la Métropole de Lyon pourra continuer à accompagner financièrement le SMPMO car en effet, il n'est plus possible d'emprunter. Il demande s'il est possible d'obtenir le tableau des emprunts afin de connaître les taux d'emprunts.

Le tableau est en pièce jointe de ce compte-rendu.

B. DELORME annonce qu'une révision globale des emprunts va être menée. Elle précise qu'il y a dû avoir une incompréhension sur la place des communes car elle confirme que celle-ci est primordiale sur tous les projets du SMPMO. Elle évoque les possibilités d'imaginer de nouveaux dispositifs financiers pour les projets d'acquisition à venir (SICA – co-acquisition SMPMO/commune).

M. VINCENT demande s'il est possible d'être plusieurs co-propriétaires d'un bien.

B. DELORME confirme l'acquisition de la Ferme des Seignes a été réalisée par deux collectivités : le SMPMO et la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

J. CAMUS exprime le fait que le modèle SICA a un caractère juridique qui répond bien à nos besoins mais que d'autres modèles existent.

G. MALOT évoque le fait que les charges du personnel ont augmenté mais sans commune mesure aux investissements fonciers et qu'il serait peut-être envisageable de faire appel à des entreprises privées pour certaines missions, telles que l'entretien de certains espaces, par exemple.

P. GOUVERNEYRE souligne que le pilotage reste quoiqu'il en soit interne à l'équipe du SMPMO.

C. JANVIER déclare que le choix a été de renforcer l'équipe en interne car le coût journalier d'intervention des Brigades Nature a énormément augmenté : il est passé de 100 euros il y a quelques années à 550 euros. Cette augmentation reste importante.

T. GOYET demande si concernant l'Axe 2, il ne serait pas envisageable de prévoir des projets qui toucheraient un plus grand nombre d'agriculteurs du territoire plutôt que seulement quelques exploitants, comme par exemple Le Boule d'Or qui en est à son 3^{ème} renouvellement.

B. DELORME évoque le fait que le SMPMO accompagne certains exploitants, comme le Boule d'Or par exemple, car les bâtiments appartiennent au SMPMO. Il s'agit d'un premier volet de réponse et ensuite, il s'agit d'un choix politique plus large.

F. DECRENISSE exprime le fait que le bureau souhaite porter une réflexion globale sur l'investissement du SMPMO et les retombées, telles que par exemple, les plus-values lors des renouvellements d'exploitants. Comment toucher plus d'agriculteurs ? Grâce à la présence d'Anaëlle Thollot, ces questions pourront être traitées. En effet, proposer une plateforme de broyage ou de compostage permettrait de toucher plus d'agriculteurs, et notamment, ceux situés sur la Plaine.

P. GOUVERNEYRE rejoint F. Decrenisse sur la question des plus-values car les collectivités accompagnent beaucoup certaines initiatives privées mais ne touchent rien lorsqu'il y a soit un renouvellement d'exploitants ou une revente de l'exploitation. A Curis, une réflexion est menée notamment sur le projet du commerce pour éviter ce manque de plus-values.

B. DELORME évoque le fait que les SICA répondent à cette problématique de plus-value. Il est vrai que c'est la limite d'être propriétaire.

P. GOUVERNEYRE souligne que les exploitants agricoles traditionnels restent et ne font pas appel aux aides des collectivités alors que les agriculteurs accompagnés par le SMPMO partent.

B. DELORME exprime que les espaces tests sont également un outil qui répondrait plus justement à la réalité du territoire. Notre territoire permet aux agriculteurs de se tester.

AL MATHIAS intervient en tant que juge et partie, comme elle le dit, mais elle souhaite souligner que lorsqu'un entrepreneur ou exploitant se lance dans un « business », il ne faut compter que sur soi. Si on évoque l'exemple de L'Hermitage, qu'elle a toujours soutenu, tout a été fait pour cet exploitant par le SMPMO, même rappeler l'exploitant de penser à entretenir le bâtiment. Et pourtant, il est parti. Un vrai problème d'approche est à souligner car lorsque les exploitants sont très aidés, ils partent. Elle souligne que le PAEC est un super dispositif qui aide à rester – néanmoins le fonctionnement de celui-ci a changé au fil des années. Enfin, même si elle dit évoquer très souvent cette thématique, le fait de ne plus avoir de gardes de l'environnement est dommageable pour sensibiliser les usagers du territoire.

J. CAMUS évoque le fait que le SMPMO a beaucoup accompagné des personnes en reconversion pour leur faciliter leur arrivée et leur installation. La question est : quel est le rôle du SMPMO ? Est-ce que c'est de créer des chèvres ou autres exploitations ? Les agriculteurs sont certes aidés par le SMPMO et la Métropole de Lyon mais la plus grosse aide provient de l'Europe par la PAC. Il confirme le fait que le PAEC est un dispositif moins efficace. Après le départ de l'Agence de l'Eau la question du financement et de la définition du dispositif de demain est primordiale. Concernant le compostage, une démarche a été lancée par la Métropole (Isabelle Petiot) pour le monde agricole (ex : à Vénissieux). Les réflexions en cours sont comment rendre l'accès accessible aux agriculteurs les plus précaires financièrement et comment faire pour qu'elles soient proches des exploitations ?

B. DELORME précise que l'équipe du bureau du SMPMO porte un regard critique et non jugeant. Il s'agit de se questionner sur la pertinence de ce qu'il y a à faire à l'avenir car de nouveaux outils existent désormais. Une rupture n'est pas envisageable mais il s'agit de réfléchir et de trouver un bon équilibre entre ce qui se faisait avant et maintenant. En ce qui concerne les gardes de l'environnement, il n'est pas possible de réaliser cette mission cette année. En effet, il s'agissait d'un outil de médiation au coup par coup et non la mission d'un agent à temps plein. De plus, les agents du SMPMO devaient être assermentés, or seul, C. Janvier l'était. Il n'y a donc plus d'agent assermenté au sein de la structure

C. JANVIER dit qu'il est désormais possible d'avoir le recul sur les projets réalisés il y a plusieurs années. Le SMPMO répond à une demande à savoir celle de permettre à des personnes en reconversion professionnelle de se tester. Ce qui a été fait il y a une dizaine d'années était très innovant. Désormais, le dispositif évolue, cependant l'objectif du SMPMO, de conserver la vocation et l'usage agricole des bâtiments et des terrains est atteint, même s'il y a des changements de chef d'exploitation, plus souvent que nous l'avions imaginé. Concernant les gardes, cette mission était auparavant réalisée par l'ONF. Devenue trop coûteuse et moins efficace, il a été proposé aux agents de passer des formations pour devenir gardes assermentés et commissionnés. Ces médiations étaient réalisées sur la base du volontariat en plus du temps de travail. Il est vrai que c'était très efficace mais désormais, les agents sont plus sur le terrain et portent le même discours. Certes, ils ne sont pas présents les week-ends. Pour évoquer le PAEC, les conventions Monts d'Or étaient à l'origine les plus adaptées car il s'agissait d'une aide directe aux agriculteurs. Le coût à la charge du SMPMO était alors d'environ 70 000 euros pour 300 hectares gérés et une quinzaine d'exploitants concernée. Ensuite le PAEC a pris le relais, pour un coût à la charge du SMPMO de l'ordre de 10 000 euros, environ 260 hectares gérés pour 6 exploitants concernés. Un nouvel équilibre est à trouver avec la Métropole de Lyon et les partenaires.

INFORMATIONS DIVERSES

- **PROJET DE TRUFFICULTURE**
RAPPORTEUR : FRANCK DECRENISSE- VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Un projet de Bail emphytéotique est en cours pour un trufficulteur à Saint Didier au Mont d'Or : Le projet de ce bail se finalisera pour le mois de mars et sera d'une durée de 25 ans. La parcelle visée se situe à proximité du Mont Narcel à Saint Didier au Mont d'Or. Le SMPMO est propriétaire de cette parcelle qui a été gérée en régie par broyage annuel.

F. Decrenisse exprime le fait qu'il s'agit plutôt d'une demande d'avis du conseil syndical que d'une simple information. En effet, des travaux sont nécessaires avant que ce bail soit validé au prochain CS prévu le 14 mars. Les travaux concernent la pose d'un amendement calcaire et d'un labour et il est important qu'ils se tiennent maintenant.

C. Janvier explique qu'il s'agit de permettre à l'exploitant de gagner une année de culture, comme l'a fait B. Besson l'année dernière. Le calendrier de la culture et celui du CS ne sont pas les mêmes. Cette parcelle est isolée et adaptée à la trufficulture ; elle avait été recensée comme telle il y a déjà quelques années pour un autre projet de trufficulture.

Le Conseil Syndical donne un avis favorable à l'exécution des travaux avant la signature du bail emphytéotique.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS FEADER :**

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

Dans le cadre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2022, il est possible de déposer un dossier auprès de la Région pour une demande de subvention. Cela concerne la mesure 16.72 destinée à soutenir les projets collectifs fonciers. Plusieurs postes peuvent être financés tels que l'ingénierie interne et externe – l'acquisition de terrains et/ou bâtiments – l'entretien de parcelles réalisé par des partenaires et des prestataires du SMPMO.

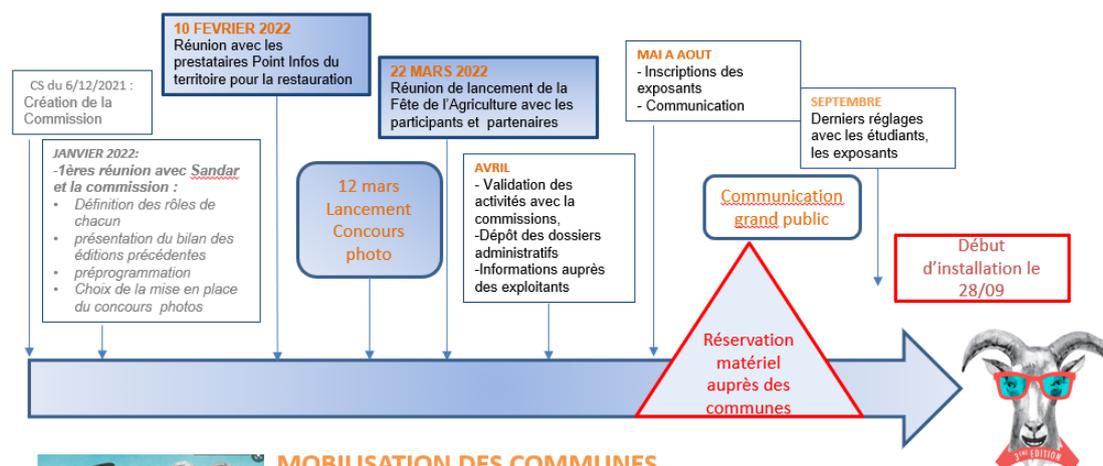
M. VINCENT voudrait savoir quel est le bâtiment et/ou les terrains concernés par cette demande de subvention. Il souhaiterait voir le dossier.

C. JANVIER informe qu'il s'agit d'un appui financier sur la politique générale du SMPMO et non sur un bâtiment bien précis. Il s'agit d'un essai sans certitude d'obtention des fonds car il est toujours difficile de rentrer dans les cases pour une collectivité. Anaëlle Thollot pourra présenter le dossier lors du prochain CS.

- **FETE DE L'AGRICULTURE 2022**

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

AVANCEE DE L'ORGANISATION de la FETE DE L'AGRICULTURE



MOBILISATION DES COMMUNES

matériels: barnums/bancs/tables/ estrades... du 30/09 au 3/10.



Samedi
1^{er} Octobre
2022

B. Delorme présente les prochains rendez-vous à savoir le lancement du concours photo le 12 mars et la réunion de lancement de la Fête le 22 mars.

V.Gazan précise que le Chef Christian Têtedoie est à nouveau parrain de cette 3^{ème} édition. Il s'agit d'une très bonne nouvelle car son travail est remarquable. Elle souligne l'important investissement de Sylvie Tabarand sur ce projet et de la très bonne idée de lancer un concours photo en mars pour faire parler de la Fête de l'Agriculture. Le dossier avance bien, comme il se doit.

B. Delorme souligne également la mise à l'honneur, cette année de Georges Peytel, donateur du Bouc et la Treille.

AUTRE INTERVENTION :

P. GOUVERNEYRE souhaite présenter la situation à laquelle sa commune est confrontée, à savoir l'installation de serres d'une superficie de 4 000m² sur une parcelle classée en A1 sans dépôt de demande d'autorisation. La zone A1 interdit toute construction. Comment se positionner en tant que commune vis-à-vis de ces exploitants péri-urbains qui sont en infraction totale avec le droit à l'urbanisme ? Il aimerait connaître le positionnement du SMPMO car la commune est face à un dilemme : le classement en zone A1 a été conseillé par les services de la Métropole pour préserver la qualité naturelle et paysagère du plateau et suite à cette erreur, le plateau risque de devenir construit par plusieurs exploitants agricoles (serres, bâches...).

B. DELORME souligne que cette entreprise n'appartient pas au SMPMO et que celle-ci a fait une mauvaise étude du PLU-H. Le SMPMO ne peut pas être tenu responsable car les courriers échangés n'évoquent pas de construction de serres mais seulement d'un accès. Sur ces courriers, le SMPMO a demandé à recevoir les différentes demandes d'autorisation déposées par les exploitants.

P. GOUVERNEYRE précise que sa question ne concerne pas la responsabilité du SMPMO mais juste son positionnement car c'est le SMPMO qui les a installés. Il n'a pas envie que Curis soit montré par les médias comme une commune n'aidant pas le développement d'exploitations agricoles péri-urbaines.

J. CAMUS stipule qu'il n'a pas de compétence urbanistique au sein de la Métropole mais que la vraie problématique de ce dossier est de vouloir augmenter sa production agricole sans prendre en compte les contraintes urbanistiques. Démontre les serres coûte très cher et risque de mettre leur activité agricole en très grande difficulté. La Métropole réfléchit à de nouveaux zonages en zones agricoles, de type AU3 par exemple. La modification 4 du PLU-H permet de se questionner sur les zones A. Le seul élément de réponse qu'a J. CAMUS est que le maire de Curis peut donner une autorisation précaire. Est-ce que la commune est d'accord ou pas ?

P. GOUVERNEYRE n'a pas cette opportunité aujourd'hui. La seule personne qui pourrait accepter est le Préfet. Le Maire applique le droit de l'urbanisme mais pas les autorisations précaires. Il s'agit d'un réel risque car si les exploitants revendent leur exploitation, une maison pourrait se construire sur cette parcelle, à la place des serres, qui avait pourtant le zonage le plus strict. De plus, les exploitants voisins pourraient en profiter pour développer des installations agricoles sur le plateau.

B. DELORME demande à P. GOUVERNEYRE de prendre la mesure de ses propos et qu'elle conçoit qu'il est face à une situation complexe : préserver des zones naturelles ou développer l'agriculture. Elle propose que cet échange se termine.

P. DAVID demande pourquoi dans un cas, Le Boule d'Or est en lien avec le SMPMO pour l'Auvent et que celui-ci est financé par le SMPMO et que dans l'autre, Le Boule d'Or installe tout seul les serres sans le SMPMO alors que celui-ci est propriétaire des terrains et du bâtiment.

C. JANVIER spécifie que dans un cas, le SMPMO est propriétaire du bâtiment et a déposé le PC pour la construction de l'Auvent. Mais que pour les serres, le SMPMO n'est pas propriétaire des parcelles concernées.

L'organisation d'une réunion de travail est en cours, entre la commune – le SMPMO et la Chambre d'agriculture et les services de la Métropole de Lyon.

P. GOUVERNEYRE dit qu'il demandait juste le point de vue du SMPMO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Présidente,
Béatrice DELORME